

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 13/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	15

Vote
<b>VOTE À MAIN LEVEE</b>
Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 13 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Goussainville s'est réuni à la SALLE POLYVALENTE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CADOT Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2022.

**Présents** : M. CADOT Michel, Maire, M. ARHURO Georges, Mme BOUFFINIER Annick, M. CHAMPEAU Jean-Marie, Mme CHESNOY Valérie, M. CHEVRILLON Cyrille, Mme COZZO Brigitte, Mme DUBLINEAU Yannick, Mme HOTOMME Sophie, M. JORAND Frédéric, Mme MOULIN Odile, Mme REMY Isabelle, M. SIOU Joël

**Excusés ayant donné procuration** : M. HAMEL Bertrand à M. SIOU Joël, M. LE NAOUR Yann à Mme MOULIN Odile

**Excusés** : M. GRAFFIN Guillaume, M. MOULIN Mickaël

**Absente** : Mme GUILBERT Cindy

**A été nommé secrétaire** : M. CHAMPEAU Jean-Marie

06\_13122022 – ÉCLAIRAGE DE LA COMMUNE

Depuis plusieurs années, l'éclairage public de Goussainville est éteint entre minuit et 6h.

Au vu des conditions actuelles, dans le but de réaliser des économies budgétaires et de limiter la consommation énergétique, il est proposé une extinction de l'éclairage public entre 23h et 6h.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour et une voix contre,**

**DONNE son accord pour l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 6h du matin.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 17/12/2022  
Le Maire  
Michel CADOT

